

DU SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY) DU 4 FEVRIER 2022 A 16H00

Etabli en application des dispositions de l'Ordonnance n°2021-1310 et du Décret n°2021-1311 du 7 novembre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 4 février à 16 heures, le Bureau du Syndicat d'Energie des Yvelines, légalement convoqué le mercredi 26 janvier 2022, s'est réuni dans les locaux du SEY à Jouars-Pontchartrain, sous la présidence de Laurent RICHARD, Président.

N° de la délibération	Objet	Vote
2022-01	Approbation du programme d'enfouissement 2022 (article 8)	Approuvée à
		l'unanimité